



Le GRÉSIVAUDAN
communauté de communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRESIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 JUIN 2021
Délibération n°DEL-2021-0228

OBJET : Budgets autonomes "Eau en gestion directe" et "Assainissement en gestion directe" - DM d'ajustement

Nombre de sièges : 74
Membres en exercice : 74
Présents : 48
Pouvoirs : 18
Absents : 0
Excusés : 26
Pour : 66
Contre : 0
Abstention : 0
N'ayant pas pris part au vote : 0

Acte rendu exécutoire
après transmission en
Préfecture le

13.7.21
et affichage le

13.7.21
Secrétaire de séance :
Philippe LORIMIER

Le 28 juin 2021 à 18h30, le conseil communautaire de la communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, président. Convocation dûment faite le 22 juin 2021.

Présents : Henri BAILE, Laurence THERY, Claude BENOIT, Patrick BEAU, Coralie BOURDELAIN, Roger COHARD, Régine MILLET, Philippe LORIMIER, Annick GUICHARD, Christophe BORG, Sidney REBBOAH, Julien LORENTZ, François BERNIGAUD, Anne-Françoise BESSON, Cédric ARMANET, Patricia BAGA, Michel BASSET, Alexandra COHARD, Cécile CONRY, Isabelle CURT, Brigitte DESTANNE DE BERNIS, Christophe DURET, Thierry FEROTIN, Michèle FLAMAND, Annie FRAGOLA, Ilona GENTY, Martin GERBAUX, Vincent GOUNON, Alain GUILLUY, Mylène JACQUIN, Martine KOHLY, Richard LATARGE, Hervé LENOIRE, Marie-Béatrice MATHIEU, Christelle MEGRET, Clara MONTEIL, Emmanuelle MOREAU, François OLLEON, Serge POMMELET, Claire QUINETTE-MOURAT, Franck REBUFFET-GIRAUD, Sophie RIVENS, Cécile ROBIN, Olivier ROZIAU, Christophe SUSZYLO, Martine VENTURINI, Françoise VIDEAU Roger GIRAUD

Pouvoir : Olivier SALVETTI à Mylène JACQUIN, Patrick AYACHE à Annie FRAGOLA, Philippe BAUDAIN à Henri BAILE, Michel BELLIN - CROYAT à Christophe BORG, Brigitte DULONG à Martine KOHLY, Agnès DUPON à Martine VENTURINI, Christophe ENGRAND à Régine MILLET, Pierre FORTE à Christophe SUSZYLO, Claudine GELLENS à Françoise VIDEAU, Philippe GENESTIER à Claude BENOIT, Alain JOLLY à Martin GERBAUX, Valérie PETEX à François BERNIGAUD, Adrian RAFFIN à Laurence THERY, François STEFANI à Roger COHARD, Annie TANI à Serge POMMELET, Damien VYNCK à Cécile ROBIN, Françoise MIDALI à Henri BAILE, Brigitte SORREL à Martine KOHLY

Afin de faire correspondre les engagements pris par la communauté de communes et les crédits votés lors de l'approbation des budgets primitifs, Monsieur le Président expose qu'il convient d'effectuer des décisions modificatives sur les budgets liés à l'eau et à l'assainissement.

- Budget autonome « Eau en gestion directe »

Vu la traduction financière du protocole d'accord signé avec Grenoble Alpes Métropole concernant l'exécution de la convention de fourniture d'eau conclue entre le SIED et Grenoble-Alpes Métropole pour les communes de Meylan, Corenc et La Tronche (1),

Vu les ajustements nécessaires entre articles (2),

Vu les recettes supplémentaires attendues sur l'exercice budgétaire 2021 (3),

Vu les reliquats de dépenses et de recettes à comptabiliser au titre de l'exercice 2020 (4),

Monsieur le Président expose qu'il convient d'effectuer la décision modificative suivante sur le budget autonome « Eau en gestion directe » :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Articles/Analytiques			Section de fonctionnement					
			Dépenses			Recettes		
			BP voté	DM proposée	BP total	BP voté	DM proposée	BP total
673/EDISTR	Titres annulés sur exercices antérieurs	(2)	80 000,00 €	40 000,00 €	120 000,00 €			
678/EDIV	Autres charges exceptionnelles	(1)	20 000,00 €	166 561,66 €	186 561,66 €			
61523/EDISTR	Entretien, réparations réseaux	(2)	700 000,00 €	-25 000,00 €	675 000,00 €			
61528/EPROD	Entretien, réparation autres biens immobiliers	(2)	45 000,00 €	25 000,00 €	70 000,00 €			
6161/AV	Assurances multirisques	(4)	0,00 €	4 100,00 €	4 100,00 €			
6226/EDIV	Honoraires	(4)	0,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €			
6227/EDIV	Frais d'actes et de contentieux	(4)	0,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €			
6261/AV	Frais d'affranchissement	(2)	40 000,00 €	-38 695,44 €	1 304,56 €			
6541/EDISTR	Créances admises en non-valeur	(2)	20 000,00 €	-5 000,00 €	15 000,00 €			
658/EDIV	Charges diverses de gestion courantes	(2)	1 300,00 €	20 000,00 €	21 300,00 €			
611/EDISTR	Sous-traitance générale	(2)	1 472 200,00 €	-55 000,00 €	1 417 200,00 €			
022/EDIV	Dépenses imprévues	(2)	20 000,00 €	-20 000,00 €	0,00 €			
70118/EDISTR	Autres ventes d'eau	(1)				3 190 000,00 €	54 166,22 €	3 244 166,22 €
7588/EDIV	Produits divers de gestion courante	(4)				2 000,00 €	20 000,00 €	22 000,00 €
773/EDIV	Mandats annulés sur exercices antérieurs	(3)				0,00 €	44 000,00 €	44 000,00 €
TOTAUX				118 166,22 €		0,00 €	118 166,22 €	

Articles/Analytiques			Section d'investissement					
			Dépenses			Recettes		
			BP voté	DM proposée	BP total	BP voté	DM proposée	BP total
2031/TVXDEA	Frais d'études	(2)	23 500,00 €	66 500,00 €	90 000,00 €			
2051/TVXDEA	Concessions et droits assimilés	(2)	145 100,00 €	-40 000,00 €	105 100,00 €			
2154/EPROD	Matériel industriel	(2)	137 593,30 €	-13 500,00 €	124 093,30 €			
21561/EADMIN	Matériel spécifique d'exploitation	(2)	109 269,40 €	-8 000,00 €	101 269,40 €			
21531/EDISTR	Mat et outillage tech - réseaux d'adduction d'eau	(2)	50 000,00 €	-5 000,00 €	45 000,00 €			
TOTAUX				0,00 €				

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

- **Budget autonome « Assainissement en gestion directe »**

Vu les besoins complémentaires nécessaires en entretien des ouvrages exploitation (1),

Vu les reliquats de dépenses de l'exercice précédents (2),

Vu l'impact des ajustements à faire sur la section d'investissement (3),

Monsieur le Président expose qu'il convient d'effectuer la décision modificative suivante sur le budget autonome « Assainissement en gestion directe » :

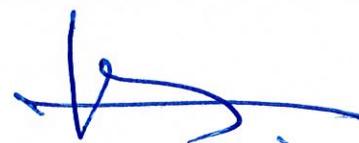
Articles/ <i>Analytiques</i>		Section de fonctionnement						
		Dépenses			Recettes			
		BP voté	DM proposée	BP total	BP voté	DM proposée	BP total	
6135/ASSTRAI	Locations mobilières	(2)	1 000,00 €	2 000,00 €	3 000,00 €			
61558/ASSTRAI	Entretien, réparation autres biens immobiliers	(1)	15 000,00 €	25 000,00 €	40 000,00 €			
617/ASSDIV	Etudes et recherches	(2)	0,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €			
618/ASSCOL	Divers-Services extérieurs	(2)	60 000,00 €	-5 000,00 €	55 000,00 €			
6226/ASSDIV	Honoraires	(2)	0,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €			
023/NA	Virement à la section d'investissement	(3)	8 397 320,67 €	-47 000,00 €	8 350 320,67 €			
TOTAUX				0,00 €			0,00 €	

Articles/ <i>Analytiques</i>		Section d'investissement						
		Dépenses			Recettes			
		BP voté	DM proposée	BP total	BP voté	DM proposée	BP total	
2182/ASSDIV	Matériel de transport	(3)	18 000,00 €	10 000,00 €	28 000,00 €			
2313/TVXDEA	Constructions-Immobilisations en cours	(3)	0,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €			
2315/TVXDEA	Installations, mat et outil tech - Immob en cours	(3)	9 599 872,99 €	-77 000,00 €	9 522 872,99 €			
021/NA	Virement de la section d'exploitation	(3)				8 397 320,67 €	-47 000,00 €	8 350 320,67 €
TOTAUX				-47 000,00 €			-47 000,00 €	

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Au registre ont signé tous les membres présents.
POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le 28 juin 2021



Le Président,
Henri BAILE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

